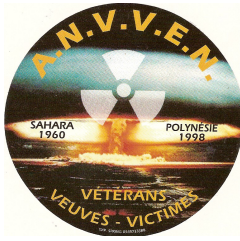


Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires ANVVEN



Bohars le 7 février 2017

Mesdames et Messieurs les Députés,

Objet : Loi égalité réelle outre mer et autres dispositions (essais nucléaires)
Référence : texte approuvé par la CMP le 6 février 2017 (article 34 nonies)

Mesdames et Messieurs les Députés,

Hier, lundi 6 février, la Commission Mixte Paritaire a modifié l'article 34 nonies de la loi EROM pour supprimer la notion de risque négligeable porté à l'article 4 alinéa 5 de la loi 2010-2 du 5 janvier 2010 sur la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires (loi Morin) C'est enfin un geste de justice envers toutes les victimes vétérans, veuves et orphelins. Depuis l'automne 2009, l'ANVVEN a été la première et longtemps la seule association à dénoncer cette disposition qui vide la loi de son contenu. L'ANVVEN remercie les parlementaires notamment Polynésiens qui se sont battus pour obtenir cette grande victoire.

Il vous revient maintenant de sceller dans le marbre de la loi, cette avancée très importante pour que justice soit enfin rendue à toutes les victimes qui remplissent les 3 conditions fixées par la loi Morin à savoir : pathologie reconnue parmi les 21 cancers radio-induits, secteur géographique d'affectation et période de présence sur zone. Ces conditions sont à la fois nécessaires et suffisantes pour ouvrir droit à indemnisation. Nul besoin d'inventer un processus basé sur un vague calcul de probabilité avec fixation d'un seuil sans aucune référence scientifique.

Le jeudi 9 février 2017, vous aurez la possibilité de voter pour un acte de justice dû à tous ceux qui, directement ou indirectement ont servi la France, et depuis des années, souffrent et meurent des suites des essais nucléaires. Leurs regards seront tournés vers l'Assemblée nationale et ils seront attentifs au déroulement des débats. Mesdames et Messieurs les Députés, pensez à leurs souffrances et ne décevez pas leur attente.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN